



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rémunérations

Question écrite n° 74015

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur les écarts salariaux entre hommes et femmes. Selon une étude réalisée par l'INSEE et publiée le lundi 4 mars 2002, il faut constater que le salaire entre les hommes et les femmes, pour un emploi et des qualifications identiques, n'est pas le même. Il existe, donc, un écart salarial entre les deux sexes, écart qui, d'autant plus, est très significatif en Ile-de-France puisque, en effet, il est de 32,8 %, dont 35,8 % chez les cadres. En province, il représente 20,6 %. Attaché à l'égalité entre hommes et femmes, il souhaiterait savoir si des mesures seront susceptibles d'être prises pour faire disparaître cet écart salarial entre eux.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74015

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1350